



Groupe Hospitalier
Bretagne Sud



Livret d'accueil en pédiatrie

des enfants et adolescents



ghbs.bzh

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient à l'hôpital parce qu'il a besoin de soins. Peut-être sera-t-il amené à y rester quelques jours. Prenez quelques instants pour lire ce livret avec lui. Il décrit les lieux où il sera hospitalisé, explique les soins qui lui seront prodigués, le rôle de l'équipe soignante.

N'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous préoccupent aux infirmiers(ères) du service.

L'ensemble des médecins et des soignants avec votre collaboration fera en sorte que ce séjour soit le moins difficile et le plus bref possible pour votre enfant en fonction des soins qui devront lui être dispensés.

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous allez témoigner aux équipes qui se mobiliseront tout au long du séjour de votre enfant.



sommaire

REPÈRES SUR LE PÔLE FEMME-MÈRE-ENFANT	5
Organisation	7
ADMISSION ET SORTIE	6
L'admission	7
L'hospitalisation	8
La sortie	13
TE VOILÀ À L'HÔPITAL	14
Ton accueil	15
Les soins c'est quoi?	16
L'équipe à tes côtés	18
Ta journée	20
Ta sortie	22
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	24
Les consignes spécifiques	25
RÈGLES DE VIE À L'HÔPITAL	26
Le règlement de l'hôpital	27
La charte de l'enfant hospitalisé	28
DROITS ET INFORMATIONS	30
La démarche qualité	31

REPÈRES
SUR LE
PÔLE
FEMME
MÈRE
ENFANT



ORGANISATION

L'hospitalisation de votre enfant peut être de deux types : ambulatoire ou conventionnelle (traditionnelle).

Pour une hospitalisation en ambulatoire, les patients sont accueillis en hôpital de jour durant une matinée, une après-midi voire une journée complète, afin de réaliser des soins ou examens qui nécessitent la proximité d'un plateau technique le plus souvent dans le cadre de maladies chroniques.

Pour une hospitalisation conventionnelle, l'admission et la durée sont décidées par le médecin en fonction de l'état de santé de l'enfant.

Présentation des services

Consultations médicales de pédiatrie

Situées au rez-de-jardin du pôle femme-mère-enfant, ces consultations regroupent plusieurs spécialités médicales. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès des secrétariats dédiés. Une équipe de secrétaires vous accueille. Veillez à ne pas oublier la carte vitale, de mutuelle, la convocation, le carnet de santé et tous les documents utiles à la consultation (radios, examens...).

L'Hôpital de jour médical

L'hôpital de jour médical accueille des enfants venant pour des examens (sanguins, urinaires, prise de constante...) ou pour une ou plusieurs consultations multidisciplinaires.

Unité médicale d'hospitalisation

L'unité de pédiatrie répond aux besoins de prise en charge de pathologies complexes. Cette unité médicale comprend 2 secteurs :

- unité des petits (0-10 ans).
- unité grands enfants (11-17 ans),

L'unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED)

Cette unité prend en charge des enfants en danger quel que soit le type de maltraitance et quel que soit leur âge (0-17 ans). Cette prise en charge spécifique est assurée par une équipe spécialisée et multidisciplinaire, en collaboration avec le service des urgences pédiatriques, qui permet d'assurer un accueil possible 24h/24, et en collaboration avec les services d'hospitalisations au Pôle femme-mère-enfant.

ADMISSION & SORTIE



ADMISSION

La décision d'hospitalisation est motivée par l'état de santé de votre enfant et par les soins qui doivent lui être apportés. L'accord des parents ou du représentant légal (ayant autorité parentale) de l'enfant sera obligatoirement requis.

L'admission non programmée

Après les premiers soins prodigués par le service des urgences pédiatriques, si le retour à domicile n'est pas jugé possible immédiatement, votre enfant sera hospitalisé dans l'un des services de pédiatrie.

Identification

Un numéro unique d'identification, appelé IPP, propre au GHBS, est attribué à chaque patient. Il est conservé tout au long de la prise en charge de votre enfant.

Il est toutefois très important de vérifier, compléter et de mettre à jour :

- l'identité de l'enfant (*nom de naissance, prénoms de naissance, date et lieu de naissance, sexe, complété du nom utilisé et du prénom utilisé*) ;
- les coordonnées (*adresse du domicile principal*) ;
- les noms et coordonnées des représentants légaux (*y compris adresse mail*).

Une pièce d'identité pour l'enfant, qui peut être le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance, doit être accompagnée d'une pièce d'identité d'un des parents (CNI, passeport, titre de séjour).

LE CARNET DE SANTE vous sera demandé, et complété par les médecins de l'hôpital qui y mentionnent notamment les actes, traitements et examens effectués. Ce carnet est nécessaire car il sert de liaison entre l'hôpital et votre médecin traitant.

Documents administratifs à apporter, valables pour tout type d'admission (programmée et en urgence) :

- la carte vitale ou la carte d'assuré social de la personne qui assure l'enfant ;
- ou la carte d'Aide Médicale d'État ;
- ou la carte européenne d'assurance maladie ;
- ou le formulaire S2 ;
- ou l'attestation d'affiliation à la PUMA (Protection Universelle Maladie).

Le cas échéant :

- En cas d'accident de travail (pour les enfants scolarisés en enseignement professionnel et en apprentissage) : le volet 2 de la feuille d'accident du travail délivré par l'établissement scolaire.

HOSPITALISATION

Une hospitalisation constitue dans la vie d'un enfant et de ses parents un moment important, parfois difficile, surtout si elle n'a pas pu être anticipée et préparée.

Vous savez aussi qu'elle a été décidée dans l'intérêt de votre enfant, pour l'amélioration de son état de santé. Vous pouvez aider votre enfant à vivre ce moment le mieux possible.



Le petit enfant trouvera un réconfort par la présence de son "doudou" ou de ses jouets préférés (peluche, tétine...).

Infos

La visite du pédiatre, assisté par les internes, se déroule à partir de **9h30**.



Les prises de nouvelles sont réservées aux parents,
privilégiez les appels après 13h.



0 à 10 ans
Secteur
petits enfants

02 97 06 98 07



11 à 17 ans
Secteur
grands enfants

02 97 06 98 06

Vous pouvez également joindre
le **cadre de santé** de l'unité
de **9h à 17h**

02 97 06 98 08

**Au cours de l'hospitalisation, n'hésitez pas à solliciter l'équipe soignante
pour toute demande ou renseignement complémentaire.
Votre enfant peut éventuellement recevoir des appels.**

**Durant la nuit, week-end et jour férié la continuité des soins est assurée
par un pédiatre de garde aux urgences qui pourra être sollicité en cas d'urgence.**

L'accompagnement

Une attitude bienveillante, des propos respectueux faciliteront la communication, la réalisation des soins et le vécu de l'hospitalisation.

Un des parents est autorisé à passer la nuit auprès de son enfant. Si vous le souhaitez, un lit pliant (selon leur disponibilité) ou un transat inclinable sera mis à votre disposition par l'équipe de nuit, au moment de son passage dans la chambre. Merci de bien vouloir replier le lit pour 9h (accès pour les soins, entretiens des locaux...), de maintenir la chambre propre (ranger les jouets/affaires et alimentation apportée) et d'être vêtu d'une tenue convenable.

Un repas¹ peut être proposé à l'accompagnant de l'enfant, à commander auprès de l'équipe soignante en échange d'un ticket². Ce ticket doit être donné la veille avant 15h, le repas est à prendre dans la chambre de l'enfant ou dans le salon exclusivement réservé aux parents. Sinon une cafétéria³ est à votre disposition dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée, ainsi qu'un distributeur de boissons et de sandwiches au 2^e niveau du pôle près des ascenseurs. En cas de charge de travail importante, nous pouvons être dans l'incapacité d'assurer les commandes des repas pour les accompagnants, nous vous demanderons alors, de privilégier la cafétéria ou autre restauration. Un réfrigérateur et un four micro-onde sont d'ailleurs à votre disposition dans le salon des parents.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pendant certaines périodes de l'année, les chambres peuvent être doublées. La décision d'installer un enfant dans une chambre seule ou double revient à l'équipe soignante. Elle repose sur des critères médicaux.



Le matériel de couchage, ne permet pas de faire du "cododo" de façon sécurisée. Les nourrissons doivent être couchés selon les recommandations de prévention de la Mort Inattendue du Nourrisson.



Pour des raisons de sécurité et pour la qualité de la surveillance et de la réalisation des soins, les parents ne doivent pas dormir dans le même lit que le patient.

Les parents ne sont pas autorisés à manipuler les dispositifs médicaux (ex: éteindre les alarmes des perfusions ou scope/sonde nasogastrique, retirer lunettes oxygène ou dispositifs d'inhalation...).



Un temps de transmissions entre les équipes paramédicales et médicales est **indispensable à la continuité** et à la **sécurisation des soins**. Nous vous demandons de respecter ce temps de transmissions et de ne les interrompre qu'en cas d'urgence.

¹Le remboursement de ces repas accompagnants sont pris en charge par certaines mutuelles complémentaires.

²Les tickets repas sont en vente au rez-de-chaussée, à l'accueil dans le hall principal (paiement uniquement en espèces ou par chèque).

³Horaires cafétéria : du lundi au vendredi > de 8h à 19h - les week-ends et jours fériés > de 11h à 18h.

Les visites

Les parents peuvent rendre visite à leur enfant hospitalisé à n'importe quelle heure du jour et de la nuit (un seul pouvant être hébergé la nuit). La famille, les amis sont autorisés de **13h à 20h**. Dans certaines situations, les visites seront limitées afin de ne pas exposer l'enfant, ni les visiteurs à un risque infectieux. Aussi, merci de bien vouloir vous renseigner à ce sujet auprès de l'équipe soignante dès le début de l'hospitalisation. Afin de respecter le repos de votre enfant, veuillez limiter le nombre de personne dans la chambre (2 personnes maximum). Les mineurs en dehors de la fratrie ne sont pas autorisés dans le service. Les couloirs sont des espaces de circulation et non de conversation.



Prise en charge de la douleur

La prévention et le traitement de la douleur font partie des préoccupations quotidiennes des membres de l'équipe soignante. Elle dispose de plusieurs outils pour l'évaluer, et peut mettre en œuvre différents moyens médicamenteux et non médicamenteux pour la prévenir ou la traiter (distraction, posture, hypnose, médicaments...). Si vous le souhaitez, votre présence et votre participation lors des soins seront encouragées. Si les moyens mis en œuvre ne vous semblent pas suffisants, n'hésitez pas à en faire part à l'équipe soignante.



SORTIE

La date de sortie est décidée quand l'état de santé de votre enfant ne requiert plus de soins hospitaliers. Le médecin confirme la date de sortie quand l'état de santé de votre enfant ne requiert plus de soins hospitaliers.

Votre enfant ne peut pas sortir seul et devra être accompagné par une personne investie de l'autorité parentale ou représentant légal. Si les parents sont indisponibles, une personne majeure peut assurer la sortie à condition que les parents ou le représentant légal réalisent une procuration de sortie écrite ou envoyée par mail, datée et signée avec copie de leur carte nationale d'identité et de celle de la personne ayant procuration. La sortie ne peut être retardée pour convenance personnelle.

La puéricultrice ou le médecin vous remettra le carnet de santé, les ordonnances... Vous devrez passer par **le bureau des admissions** pour **régler les formalités de sortie**.

Si vous retournez au domicile, votre médecin traitant recevra le compte-rendu d'hospitalisation et si besoin les indications nécessaires à la poursuite du traitement. Il pourra, s'il le souhaite, prendre contact avec le médecin hospitalier.

TE VOILÀ À L'HÔPITAL



L'ACCUEIL

Bienvenue

Tu viens à l'hôpital parce que tu as besoin de soins. Peut-être devras-tu rester plusieurs jours. **Prends quelques instants pour lire ce livret qui a été réalisé pour toi.** Il t'explique les lieux où tu iras, les soins qui te seront donnés et le rôle des différentes personnes que tu vas rencontrer. N'hésite pas à poser aux infirmiers(ères) toutes les questions qui te préoccupent.

Tout le monde fera en sorte que ton séjour soit le moins difficile et le plus court possible, compte-tenu des soins qui te sont nécessaires.

Ton accueil dans le service

À ton arrivée, une puéricultrice ou une auxiliaire de puériculture t'accueille. Elle te conduit avec tes parents dans **ta chambre**. Tes parents pourront rester avec toi.

Ta chambre

Les chambres comptent au maximum deux lits et sont équipées d'un cabinet de toilette.

LE COIN DES PARENTS

L'organisation et le fonctionnement du service sont sous la responsabilité du médecin chef de service et de la cadre de santé. Ils sont à votre disposition pour tout renseignement relatif à l'hospitalisation de votre enfant. Ils sont garants de la qualité des soins dispensés et à l'écoute de toutes vos observations.

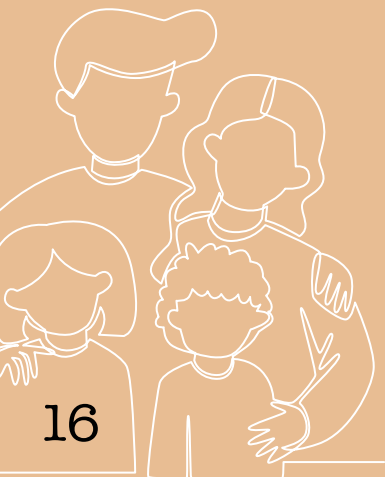


LES SOINS,



LE COIN DES PARENTS

Votre rôle est important. La compréhension des soins contribue à réduire l'anxiété, jouant ainsi un rôle crucial dans la prévention de la douleur chez l'enfant hospitalisé. Il est important de souligner que le niveau d'inquiétude des parents influence la perception douloureuse de l'enfant. Par conséquent, nous encourageons



C'EST QUOI



1- Examen

Pendant une consultation médicale, le médecin examine les différentes parties de ton corps, avec des instruments ou en te touchant avec ses mains.

2- Radiographie

C'est l'examen le plus courant chez les enfants. Ne t'inquiète pas, ça ne fait pas mal. C'est une photo de l'intérieur de ton corps.

3- Prise de sang

La prise de sang est une piqûre qui permet de prendre un petit peu de ton sang pour l'examiner ensuite avec des appareils spéciaux. Cela permet aux médecins de mieux comprendre ce qui se passe dans ton corps, ou comment soigner ta maladie.

4- Échographie

L'échographie est un examen qui permet de voir en direct sur un écran l'image des organes qui sont à l'intérieur du corps. L'échographiste utilise une petite manette qu'il fait glisser sur ta peau en appuyant un peu.

5- Scanner

Le scanner est un appareil qui permet des séries de photos d'une partie de l'intérieur de ton corps. Ces photos sont ensuite rassemblées sur un ordinateur pour voir le corps de plusieurs façons : en coupe, en volume...

6- IRM (*Imagerie par Résonance Magnétique*)

L'appareil est impressionnant et fait du bruit, mais ne fait pas mal. L'IRM prend des sortes de "photos" de l'intérieur du corps qui permettront au médecin de t'examiner plus précisément.

les parents à nous poser toutes les questions nécessaires pour éliminer les malentendus. Expliquer à l'enfant les différentes méthodes utilisées pour atténuer son anxiété, (MEOPA, EMLA, distraction...), est important pour minimiser l'inconfort lors des soins.



L'ÉQUIPE QUI TE PREND EN CHARGE

Au cours de ton séjour à l'hôpital, tu rencontreras de nombreux professionnels : chacun a une fonction bien précise. Sur leur blouse, tu pourras lire une étiquette indiquant leur nom et leur métier.



LE COIN DES PARENTS

La cadre de santé est responsable de l'organisation des soins. N'hésitez pas à la contacter si vous rencontrez le moindre problème ou si vous avez des questions concernant la prise en charge de votre enfant.

1- Médecin chef de service

est un spécialiste, responsable du fonctionnement médical du service et de son organisation.

2- Médecin, interne, pédiatre et pédopsychiatre

examine ton corps et/ou tes émotions, te soigne, te donne des conseils pour rester en bonne santé et, si besoin, te prescrit des médicaments, des examens complémentaires ou un traitement.

3- Infirmier [ère], infirmière puéricultrice

pratique les soins demandés par le médecin (les pansements, les prises de sang...), te donne les médicaments, surveille ta température, prend ta tension...

4- Auxiliaire de puériculture

s'occupe des soins de la vie quotidienne à l'hôpital : elle t'apporte les repas, fait ton lit... Elle t'aide aussi à faire ce que tu ne peux pas faire seul : manger, te déplacer, te laver, t'habiller, aller aux toilettes...

5- Agent de service hospitalier

assure le nettoyage des locaux.

6- Assistante sociale

t'apporte conseils et peut t'orienter, ainsi que tes parents, dans diverses démarches : soutien scolaire, aides à domicile, mise en place de prestations sociales...

7- Kinésithérapeute

te masse ou te fait faire de la gymnastique médicale. Il aide aussi les enfants ou les adultes qui ont des maladies respiratoires à mieux respirer.

8- Psychomotricien [ne]

s'intéresse à la façon dont tu ressens les émotions dans ton corps, tes relations avec les autres. Peut te proposer des ateliers pour te soulager et/ou t'aider dans les difficultés à gérer les émotions.

9- Diététicien [ne]

aide à te nourrir selon tes besoins. Si ton médecin t'a prescrit un régime spécial, le diététicien te donne des conseils et propose des idées de repas.

10- Brancardier

te transporte vers les différents lieux d'examens.

11- Psychologue

aide les enfants en écoutant leur difficulté et en les aidant à trouver des solutions. Si nécessaire, elle peut solliciter un pédopsychiatre, pour l'aider à évaluer les besoins de l'enfant.

LE COIN DES PARENTS

Pour des raisons médicales, le nombre de visiteurs peut être limité. Cette mesure ne concerne pas les parents, ou représentants légaux, qui peuvent rester auprès de leur enfant, jour et nuit si besoin, quel que soit son âge ou son état.



TA JOURNÉE



1- le réveil [8h]

La puéricultrice et l'auxiliaire de puériculture te donnent les premiers soins : prise de température, de la tension artérielle, prise de sang et de médicaments si nécessaire, évaluation du confort/ de la douleur.

2- le petit déjeuner

Le petit déjeuner est préparé en essayant de tenir compte de tes habitudes et te sera apporté dans ta chambre. Avant certains examens ou si tu te fais opérer, il faudra être à jeun, c'est-à-dire ne pas boire ni manger et ni fumer pour les plus grands.

3- la toilette

Puis vient l'heure de la toilette, tu peux prendre ta douche seul ou avec l'aide de l'auxiliaire de puériculture, de ta maman ou de ton papa. N'oublie pas des vêtements de rechange, la trousse de toilette et tes chaussons.

4- la visite des médecins [9h30/13h]

Dans la matinée, le médecin et internes passeront te voir dans ta chambre pour t'examiner et voir si le traitement est efficace. Ils t'expliqueront pourquoi tu es hospitalisé, les résultats des examens et les traitements entrepris. C'est impressionnant d'avoir tout ce monde autour de toi mais tu peux leur poser toutes les questions que tu veux. Tu verras aussi la puéricultrice qui viendra te soigner.

5- les soins

Tout au long de la journée, tu verras régulièrement l'infirmier ou l'infirmière puéricultrice et l'auxiliaire de puériculture, kinésithérapeute, psychologue... qui surveilleront ton état de santé et effectueront les soins nécessaires.

LE COIN DES PARENTS

Les parents peuvent prendre leurs repas auprès de leur enfant. Les tickets repas sont en vente au rez-de-chaussée, à l'accueil dans le hall principal (paiement uniquement en espèces ou par chèque). Il est demandé à chaque usager de prendre soin du matériel, de maintenir le salon propre et de nettoyer la vaisselle utilisée. Les visiteurs ne sont pas admis dans la salle des parents.





6- le déjeuner

Vers 12h, c'est l'heure du déjeuner. L'auxiliaire de puériculture te sert ton repas en chambre, puis tu te reposes ou tu joues tranquillement.

7- les activités

Elles se déroulent avec les bénévoles en fonction de leur disponibilité et des exigences sanitaires individuelles et/ou du service dans la salle de jeux ou dans ta chambre. Tu peux faire des jeux, des dessins, du bricolage.

Plouf, Piaf, Gaspard..., ce sont les clowns de l'association "Rêve de clowns", qui viennent chaque semaine dans le service.

Si besoin, pour ta scolarité, tu auras une fois par semaine l'intervention de professeurs.

8- le goûter

il est servi dans ta chambre.

9- dans l'après-midi

Le médecin viendra te réévaluer, t'expliquer les résultats des examens réalisés et t'informer si tu as besoin de rester à l'hôpital ou si tu peux rentrer à la maison.

10- le dîner

Vers 18h30, c'est l'heure de ton repas.

11- bonne nuit

L'heure est venue de t'endormir et un de tes parents peut rester. La puéricultrice et l'auxiliaire de puériculture de nuit sont là pour prendre soin de toi.



Le distributeur de boissons chaudes ou fraîches, de friandises et de sandwiches est à votre disposition au 2^e niveau du pôle. La cafétéria-pressé-restauration rapide se situe dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée : horaires d'ouverture du lundi au vendredi > de 8h à 19h
les week-ends et jours fériés > de 11h à 18h.



TA SORTIE

Tu rentres à la maison avec tes parents ou tu iras peut-être dans un autre centre de soins.

Après l'hospitalisation

Pour que tu te rétablisses bien, avec l'aide de tes parents, il est important de suivre les conseils donnés par le médecin ou la puéricultrice.



1

Bien prendre les médicaments.



2

Respecter les consignes pour ton alimentation.

3

Suivre leurs conseils pour les activités physiques et/ou sportives.



LE COIN DES PARENTS

Différents documents vous seront remis :

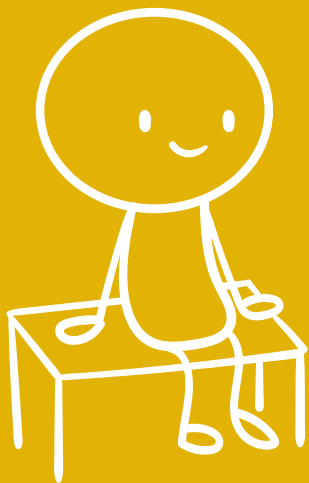
- des conseils ou éléments de surveillance pour la continuité des soins à domicile si besoin ;
- un rendez-vous de consultation éventuel ;
- les ordonnances, les certificats d'arrêt scolaire et de dispense de sport si nécessaire ;
- le carnet de santé complété.



*À la suite de ton hospitalisation,
le médecin te donnera, si besoin,
un rendez-vous de consultation.*



HYGIÈNE & SÉCURITÉ



CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Lutte contre des infections nosocomiales

Les indicateurs du risque infectieux

Le ministère de l'action sociale et des familles a développé une réglementation nationale qui permet de mesurer la qualité en hygiène de chaque établissement médico social.

La lutte contre les infections associées aux soins passe par le respect des règles d'hygiène, en particulier l'hygiène des mains.

En fonction de l'état de santé de votre enfant et du risque infectieux, des mesures complémentaires pourront être prises par l'équipe médicale (restriction des visites, des sorties de la chambre, mesures barrières complémentaires blouses, masques...).

Incendie

En cas d'alerte

- **attendez** avant de quitter votre chambre d'y être invité par le personnel qui vous guidera vers les issues de secours et si nécessaire vous transportera ;
- **n'utilisez pas** les ascenseurs qui pourraient se bloquer et devenir dangereux en présence de fumée ;
- **attendez** pour revenir dans votre chambre d'y être convié par le personnel.

Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes

- **prévenez** immédiatement le personnel ;
- **restez** dans votre chambre ;
- **fermez** soigneusement la porte pour éviter d'être incommodé par la fumée ou les émanations toxiques.



RÈGLES DE VIE À L'HÔPITAL



RÈGLEMENT

Les 10 points suivants, extraits du règlement intérieur du GHBS de Lorient, rappellent les prescriptions qui s'imposent à tous (usagers, visiteurs, personnels).

- 1.** Les visites aux personnes hospitalisées ont lieu en principe l'après-midi, aux horaires définis par les services. Ces visites sont déconseillées aux enfants de moins de 12 ans. Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement du service et la réalisation des soins.
- 2.** Les usagers doivent respecter les règles générales de sécurité (incendie, locaux à accès réservé, ascenseurs...).
- 3.** Le code de la route s'applique dans l'enceinte de l'hôpital (règles de stationnement, signalisation routière, respect des places réservées aux personnes handicapées...).
- 4.** Pour circuler dans l'établissement, les patients hospitalisés doivent prévenir les personnels du service et revêtir une tenue adaptée.
- 5.** Les patients, accompagnants ou visiteurs sont autorisés à utiliser leur téléphone portable sous réserve de confidentialité et de discrétion, exclusivement dans les halls (d'étage ou d'entrée).
- 6.** En aucun cas les récepteurs de télévision, de radio ou tout autre appareil sonore ne doivent gêner le repos des patients. Chacun doit contribuer à faire respecter le silence.
- 7.** Il est interdit d'introduire à l'hôpital de l'alcool, des objets ou produits dangereux ou prohibés par la loi.
- 8.** Il est interdit de fumer dans les locaux hospitaliers.
- 9.** Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du GHBS, à l'exception des chiens-guides sous certaines conditions.
- 10.** En cas de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, le GHBS assure la protection des agents qui en sont victimes dans le cadre de leurs fonctions. Les victimes de dommages de toute nature peuvent porter plainte en leur nom personnel.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est disponible dans son intégralité sur le site internet du GHBS.

CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants – UNESCO

1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

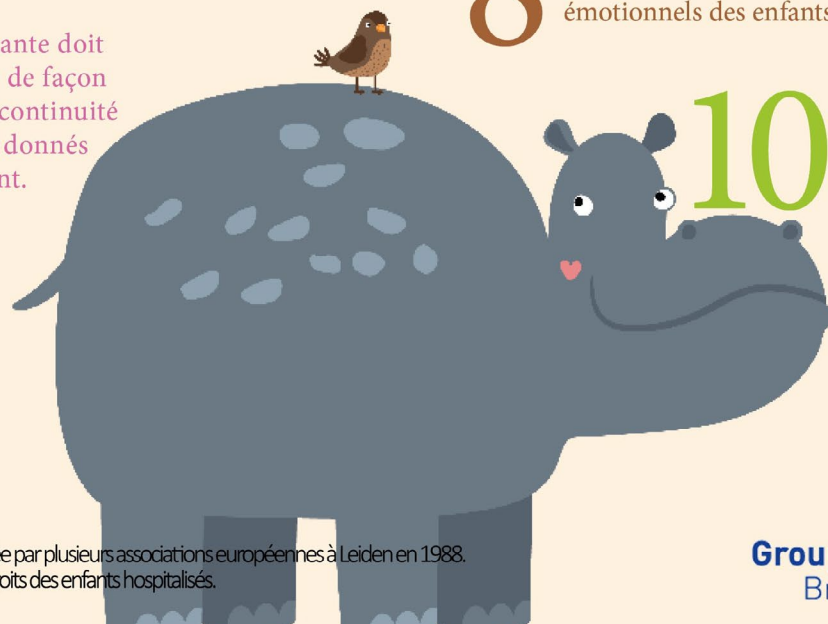
5 Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

6 Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.



10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Cette « Charte » a été préparée par plusieurs associations européennes à Leiden en 1988. Elle résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.



DROITS & INFOS



DÉMARCHE QUALITÉ

Enquête de satisfaction

Merci de ne pas oublier de nous remettre le questionnaire de sortie qui accompagne ce livret d'accueil. Vous contribuerez, par vos réponses et suggestions, à améliorer la qualité de la prise en charge.

Le GHBS est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que d'évaluation des pratiques professionnelles.

Votre avis nous intéresse

Un questionnaire de satisfaction vous sera donné. Merci de bien vouloir le renseigner.

E-SATIS

Votre enfant a été hospitalisé plus de 48 heures dans un service de médecine, de chirurgie (y compris ambulatoire) ou d'obstétrique ou en SSR, un questionnaire en ligne¹ vous sera envoyé par mail 2 semaines après sa sortie de l'établissement (d'où la demande d'une adresse mail lors de l'admission). Les questions retracent les étapes importantes du parcours de soins : accueil, prise en charge, chambre et repas, jusqu'à sa sortie. Par vos réponses et suggestions, vous contribuerez à l'amélioration de la prise en charge des enfants et adolescents hospitalisés. **Les résultats du GHBS sont disponibles sur le site : [HAS-sante.fr](https://www.has-sante.fr)**



¹Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles correspondances, merci de le signaler à la gestion administrative des patients.

L'équipe médicale

est composée de

- médecins ;
- internes ;
- pédiatres.

L'équipe paramédicale

est composée de

- cadre de santé ;
- infirmière puéricultrice ;
- Infirmier.e.s Diplômé.es d'Etat (IDE) ;
- auxiliaires de puériculture.

L' équipe de liaison

du dispositif adolescents intervient dans le service, elle est composée d'un médecin, d'un psychologue et d'IDE.

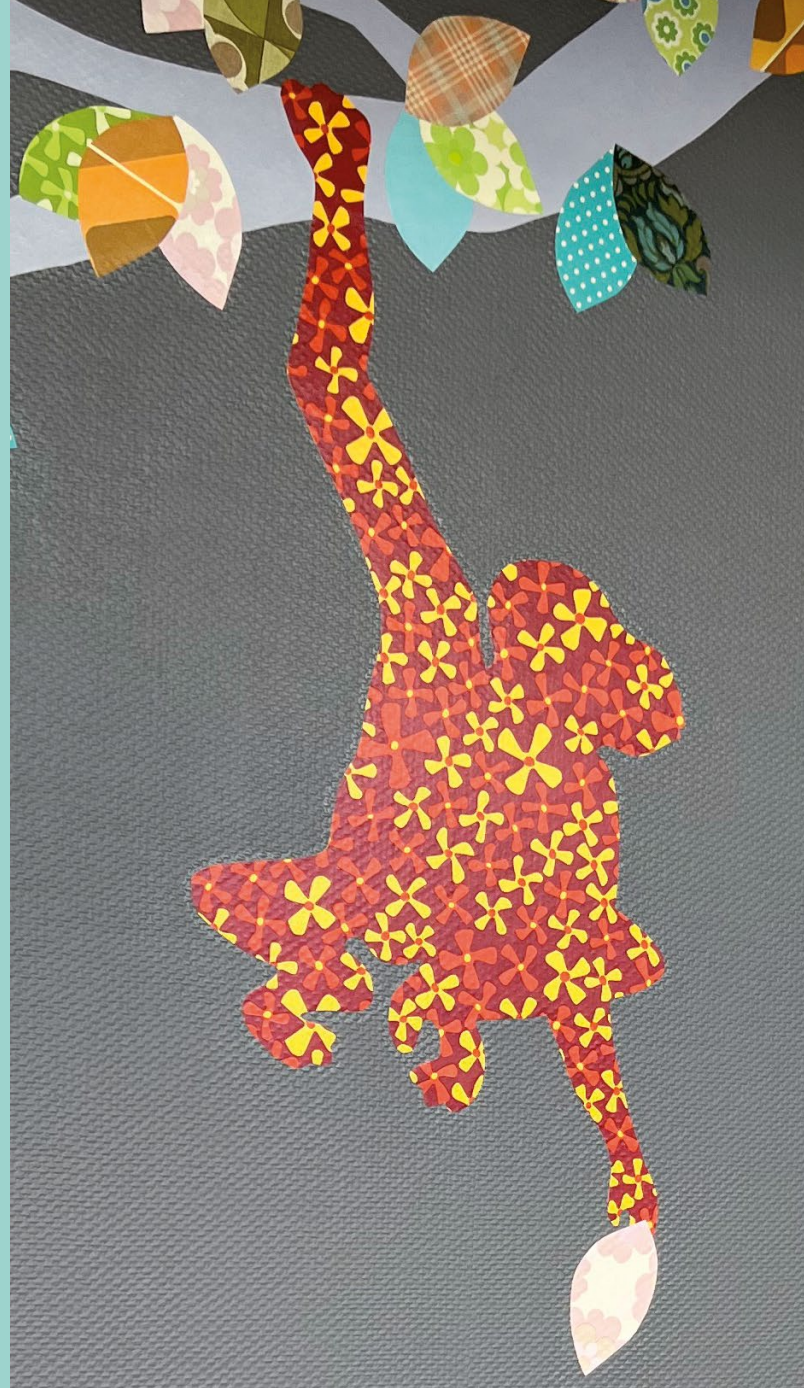
À l'arrivée de votre enfant dans le service, n'hésitez pas à communiquer auprès de la puéricultrice et l'auxiliaire de puériculture du secteur les informations au sujet de votre enfant qui vous semblent importantes à transmettre (alimentation, rythme du sommeil, habitudes de vie...).

Le service social

Une assistante sociale est disponible par service et assure la liaison entre l'hôpital et les différentes structures extérieures. Vous pouvez demander à les rencontrer en vous adressant à l'équipe soignante.

Tel : 02 97 06 91 54

Mail : service.social@ghbs.bzh



Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

5 avenue de Choiseul
56100 LORIENT

02 97 06 90 90



ghbs.bzh